

L'ÉCHO CITOYEN



ÉDITO

ÉDITO	3-5
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS	6-9
VIE COMMUNALE	10-19
VIE ASSOCIATIVE	20-29
AGENDA	30-33
COMMERCES DE PROXIMITÉ	34
VIE PRATIQUE & CALENDRIER ÉCHO CITOYEN	35
COMMÉMORATIONS	36

EDITO

Chères Saussannaises, chers Saussannais

Vous nous avez élus sur notre engagement de donner un nouvel élan à Saussan. Sachez que nous avons la volonté de mettre tout en œuvre pour le respecter.

Aujourd'hui qu'en est-il ?

Nos objectifs et engagements pour la commune sont condamnés à être prorogés du fait d'une procédure de notre opposition qui témoigne de la volonté de tout bloquer et qui frappe l'élément essentiel qu'est la modification n° 1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saussan.

Cette modification qui permettait la réalisation de nos objectifs, n'a reçu aucune objection des services compétents. Cependant, elle fait l'objet d'une requête devant le Tribunal administratif de Montpellier par Anne ROUX, Sylvain LANDIER (conseillers municipaux) et Serge POUGET (administré et contribuable de la commune) à l'encontre de la commune de Saussan, pour « Recours en excès de pouvoir contre la délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2015 » approuvant cette modification.

Les conséquences de ce recours sont pénalisantes pour Saussan à plusieurs titres car elles impactent :

1. LES FINANCES COMMUNALES

- Des ressources financières pour la commune gelées par la procédure (*impôts locaux des nouveaux résidents de la ZAC*) alors que la baisse des dotations de l'état pénalise déjà nos recettes.
- La taxe sur les terrains devenus constructibles et les participations de l'aménageur gelées par la procédure alors qu'elles étaient attendues pour financer les nouveaux équipements.

2. ZAC « LES HORTS DE VERNIS »

- Une demande forte de logements sur la commune ne pourra être satisfaite tant en logement sociaux (60 logements) qu'en acquisition abordable ou primo-accédant (56 logements) et en constructions libres (108 logements).

Des générations de Saussannais ont bâti leur foyer, sur le village pour s'y implanter comme leurs ascendants et participant ainsi à son développement. Aujourd'hui, les jeunes Saussannais ne peuvent, en l'état actuel, rester au village et sont poussés à se loger sur d'autres communes.

Outre la pénurie de logements, Saussan est classé :

- En zone dite « TENDUE » (Loi ALUR-JO du 26/03/2014) en terme de locatif. Zone où la demande est plus forte que l'offre et de fait les loyers du parc privé augmentent en conséquence. Nous sommes dans le palmarès des 23 communes de l'Hérault / 349 les plus chères du Département.

- En zone « A » (depuis le 01/10/2014) en termes de marché immobilier. Cette zone où la demande est plus forte que l'offre, de fait le prix du foncier et des biens à la revente augmentent en conséquence. Nous sommes dans le palmarès des 25 communes de l'Hérault / 349 les plus chères du Département.
- Une évolution démographique de 0.20% /an sur les 15 dernières années.

Population 2015	Population 2010	Population 2000
1502	1523	1459
+3.00% /année 2000	+ 4.40% / an 2000	-
Logements 2015	Logements 2010	Logements 2000
628	600	521
+20.50% / année 2000	+15% / année 2000	-

Si certaines communes doivent investir dans de nouvelles infrastructures (ex. : écoles), Saussan doit lutter chaque année pour leur maintien.

Pour ces raisons, la ZAC doit se réaliser.

3. LA CRÈCHE

Nous avons abordé l'urgence de mettre en œuvre ce projet pour les raisons suivantes :

- Des locaux actuels vétustes et peu adaptés aux nouvelles exigences. La C.A.F et la P.M.I ont validé l'extension des locaux de manière provisoire par l'installation de bungalows pour maintenir l'effectif à 16 enfants.
- Une demande importante que nous voulons satisfaire par la construction d'une crèche de 30 berceaux.

Ce projet devait se réaliser mais son financement doit-être prorogé jusqu'au dénouement de cette procédure de recours.

4. LE NOUVEAU CENTRE VILLAGE

Inscrit dans notre programme de campagne électorale, ce projet nous paraît indispensable pour bénéficier d'un espace public convivial et commerçant (*tabac/presse, épicerie, bar, boulangerie/pâtisserie, pizzeria, cabinet médical, pharmacie...*). Comme les autres objectifs et engagements, ce projet est prorogé jusqu'au dénouement cette procédure de recours.

Nous déplorons de voir tous ces projets bloqués et retardés qui freinent nos ambitions de donner à Saussan son nouvel élan.

EDITO

Nos réalisations pour 2016 :

Les logements sociaux « LE VALVERT »

Ce programme neuf « LA COMBE VERTE » se compose de 36 logements dans lequel viennent s'implanter :

- Un îlot de 4 maisons groupées en type 4.
- Un îlot de 8 logements dont : 6 appartements en type 3 et 2 appartements en type 2.

Les travaux de construction ont démarré le 18 janvier 2016 pour se terminer dans le dernier trimestre de cette année.

« Pour tout renseignement ou inscription s'adresser à la Mairie. »

Réhabilitation de la Place de l'église : le bureau d'étude Kamel « BEK Ingénierie » maître d'œuvre de ce projet travaillera avec le comité de pilotage. Le projet sera présenté à la population avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Logements du Colombier : la CAO (Commission d'Appel d'Offre) s'est réunie le 13/11/2015, en deux sessions, pour procéder à l'ouverture des plis et vérifier la conformité des pièces administratives des candidatures. Le 22/01/2016 la CAO s'est réunie pour l'analyse des offres : c'est Emmanuelle NAVARRO architecte et son équipe technique qui ont été retenues pour la maîtrise d'œuvre globale. Le comité de pilotage se réunira pour travailler concrètement sur le projet.

Montpellier Méditerranée Métropole

Le guichet unique Saussan / Métropole :

Ouvert depuis le 04 janvier 2016, il permet d'apporter les informations de premier niveau et services multiples relevant des domaines municipaux et métropolitains.

Collecte des ordures ménagères : « Le couac »

Comme les autres communes de la Métropole nous avons subi les désagréments d'une collecte désordonnée.

- Un plan de communication qui se devait large et médiatique, pourtant une population mal informée.
- Des collectes partielles sur le territoire communal nous ont mis dans des situations embarrassantes.

Les responsables des services compétents de la Métropole se sont déplacés pour faire un point sur les dysfonctionnements. Aujourd'hui les choses sont rentrées dans l'ordre.

En cas de problème à qui s'adresser ?

1. A la mairie au 04 67 47 72 32
2. **Numéro vert 0 800 88 11 77** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le « Schéma Directeur des Mobilités »

Nous avons entamé la seconde phase de réunion de concertation.

Concernant le secteur « PLAINE OUEST » cette réunion s'est tenue à Fabrègues le 18/02/2016.

Que demandent les usagers ?

- Fréquence de passage satisfaisante.
- Temps de parcours attractifs et réguliers.
- Confort dans les déplacements (temps d'attente).
- Tarification adaptée.
- Information ciblée fiable (en temps réel).

La stratégie se décline en 5 orientations :

- Construire un réseau de grandes infrastructures pour améliorer la mobilité entre la Métropole et les territoires voisins.
- Améliorer la desserte des zones d'emplois et le report modal des actifs.
- Rééquilibrer l'offre en fonction des besoins des secteurs périurbains.
- Développer l'usage des deux roues.
- Intégrer le covoiturage et l'autopartage dans une politique globale des déplacements.

Les trois leviers :

- Mettre les nouvelles technologies au service des nouvelles mobilités.
- Développer une démarche d'amélioration continue de l'offre.
- Maîtriser le budget de transport et conserver la capacité d'agir pour une mobilité durable et soutenable.

Chers concitoyens, je reste à votre écoute pour toute remarque ou suggestion permettant d'améliorer notre vie et bien-être à Saussan.

« Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de l'Echo Citoyen ».

Le Maire, Joël VERA

ANCIEN COMBATTANT



Cette distinction sera décernée par proposition du Ministre de la défense Jean-Yves LEDRIAN, par décret du Président de la République Française en date du 9 novembre 2015 (paru au journal officiel le 10/11/2015) à :

René Léon VIALLE
Né le 25 juin 1938
A SAINT JULIEN DU GUA (Ardèche)

Ancien soldat de première classe, dans les troupes marine, il a servi « Grenadier-voltigeur » au 8ème RIMA dans le secteur de AIN-SEFRA au sud Oranais.

Cité à l'ordre de la division par le général de corps d'armée GAMBIEZ, « Commandant la Région Territoriale et le corps d'armée d'Oran » à l'attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile d'argent pour s'être particulièrement distingué le 30 janvier 1960 dans la région des ARBAOUATS.

La Médaille Militaire sera remise
Le 19/03/2016 à partir de 9h00
A SETE
Devant le MEMORIAL AFN
(Algérie, Maroc et Tunisie)

Sur lequel sont inscrits les noms des 218 militaires morts au combat.

A côté du théâtre de la mer

Ses autres distinctions :



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 Décembre 2015

N° D 21 12 2015 - 1

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE L'ENSEMBLE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL NON CADASTRÉ ET SES DÉPENDANCES AINSI QUE LES CHEMINS RURAUX, L'ESPACE PUBLIC NON CADASTRÉ DÉDIÉ À TOUT MODE DE DÉPLACEMENTS URBAINS ET À SES ACCESSOIRES, DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN.

Montpellier Méditerranée Métropole a été créée par décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 avec effet au premier janvier 2015.

Parmi les compétences dévolues par la loi aux métropoles, figure la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics affectés à tout mode de déplacements urbains ainsi que leurs ouvrages accessoires.

Cette compétence emporte notamment la gestion de la totalité de la voirie publique communale et ses accessoires (rondpoint, trottoir, piste cyclable, stationnement, délaissés de voirie, etc...)

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier, situés sur le territoire de la Métropole et utilisés pour l'exercice des nouvelles compétences, sont transférés dans le patrimoine de celle-ci au plus tard un an après la date de la première réunion du Conseil Métropolitain.

Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaires ou honoraires.

Conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Il convient donc aujourd'hui d'opérer ce transfert par délibérations concordantes de la commune de Saussan et de Montpellier Méditerranée Métropole, afin qu'il soit pleinement effectif au premier janvier 2016.

La présente délibération concerne la totalité du domaine public routier communal non cadastré et ses dépendances ainsi que les chemins ruraux, l'espace public non cadastré dédié à tout mode de déplacements urbains et à ses accessoires, au profit de Montpellier Méditerranée Métropole.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** le transfert de propriété à titre gratuit de la totalité du domaine public routier communal non cadastré et ses dépendances ainsi que les chemins ruraux, de l'espace public non cadastré dédié à tout mode de déplacements urbains et à ses accessoires, au profit de Montpellier Méditerranée Métropole, ce à compter du premier janvier 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° D 21 12 2015 - 2

APPROBATION DU TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAUSSAN A MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET SUPPRESSION DE POSTES CORRESPONDANTS DE LA COMMUNE.

Dans la continuité du Pacte de confiance métropolitain approuvé par délibération n° 12363 du 17 juillet 2014, et par délibération n° D 08 09 2014 1 en date du 08 septembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé sur la transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole.

Le décret n° 2014-1605 du 23 décembre 2014 a créé Montpellier Méditerranée Métropole par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au 1er janvier 2015. À cette occasion plusieurs compétences ont été transférées, conformément à l'article 43 de la loi MAPTAM, codifié dans l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de garantir la continuité et la bonne organisation des services et de disposer, pour la commune comme pour la Métropole, du temps nécessaire pour mettre en œuvre le transfert des compétences dans de bonnes conditions, la délibération n° 23 12 2014 7 du 23 décembre 2014 a autorisé la signature de conventions de gestion provisoire pour l'exercice des nouvelles compétences.

Cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2015. En conséquence, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, le transfert des compétences susvisées à Montpellier Méditerranée Métropole doit entraîner le transfert ou la mise à disposition de plein droit des personnels chargés de la mise en œuvre des compétences transférées, et ce au 1er janvier 2016.

Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant en totalité des missions transférées sont transférés de plein droit à la Métropole dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs. Les conditions de ce transfert sont présentées dans une fiche d'impact, soumises aux comités techniques et annexée à la présente.

Par assimilation au cadre applicable aux fusions de collectivités ou établissements publics, le Code du Travail dans son article L. 1224-1 prévoit le transfert des agents recrutés sous contrat de droit privé, tels que les contrats emplois d'avenir et les contrats aidés.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 Décembre 2015

(suite)

N° D 21 12 2015 - 2 (SUITE)

Le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires exerçant en partie seulement des missions transférées. À défaut, ils sont mis à disposition de plein droit à la Métropole. Ils restent des agents communaux, mais sont placés pour l'exercice des missions transférées, sous l'autorité fonctionnelle de la Métropole. Les modalités de cette mise à disposition sont réglées par une convention conclue entre la commune et la Métropole.

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT et après avis des Comités Techniques compétents, il appartient donc au conseil municipal de déterminer les transferts de personnel relevant du groupe de compétences à Montpellier Méditerranée Métropole et de déterminer les suppressions de poste de la commune à compter du 1er janvier 2016.

Les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que tous les avantages collectivement acquis avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2007-209, ayant le caractère de complément de rémunération au sein de la commune d'origine (troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 modifiée par la loi n° 2007-209 et son article 111-1).

Les modalités de transfert font l'objet d'une décision conjointe de la commune et de la Métropole. Cette décision sera finalisée par la signature d'arrêtés nominatifs portant transferts des agents concernés.

Après avis des Comités Techniques, il est proposé de transférer à Montpellier Méditerranée Métropole, les personnels correspondant aux postes suivants :

Filière	Catégorie indiciaire	Cadre d'emplois	Grade	Temps complet/ non complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	CAE	Temps complet

Après avis de la Commission Administrative Paritaire, il est proposé de mettre à disposition à titre individuel et de plein droit les personnels correspondants aux postes suivants à Montpellier Méditerranée Métropole :

Filière	Catégorie indiciaire	Cadre d'emplois	Grade	Quotité de mise à disposition
Technique	C	Adjoints techniques	Agent de maîtrise	10%

- **APPROUVE** la liste des postes transférés et dit que les emplois correspondants sont supprimés à compter du 1er janvier 2016 ;
- **APPROUVE** la fiche d'impact jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et toutes autres décisions relatives à cette affaire.

N° D 21 12 2015 - 3

AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.

Monsieur le Maire annonce que dans l'attente du vote du budget primitif de la commune, il convient d'appliquer l'article L 1612-1 du CGCT, permettant à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire annonce également que ces crédits seront repris au budget général lors de l'adoption du BP 2016, et propose au Conseil d'accepter la mise en œuvre des conditions prévues par la réglementation.

Après avoir délibéré, par 11 voix pour dont 2 pouvoirs, 2 voix contre le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

N° D 21 12 2015 - 4

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Dans le cadre des ajustements budgétaires en fin d'exercice 2015, il convient de faire décision modificative pour régulariser des opérations des années antérieures suite à une demande de la trésorerie qui s'établit comme suit :

Dépenses investissement :	Recettes investissement :
040-1641 = 9.86 €	040-1641 = 8015€
040-1318 = 8 015 €	

Dépenses fonctionnement :	Recettes fonctionnement :
043-7321 = 266 €	043-7328 = 266 €
	042-768 = 9.86€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget 2015

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 Décembre 2015

(suite)

N° D 21 12 2015 - 5

CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE PIGNAN/ SAUSSAN/A.S. DE PIGNAN POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE SAUSSAN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin de développer la pratique du football au regard du nombre important de licenciés notamment en provenance de la commune de Saussan, il convient de mettre à disposition en sus des terrains communaux, le stade municipal de Saussan auprès de l'association sportive Pignanaise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **ACTE** cette mise à disposition à titre gracieux, pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2016 re-conductible tacitement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la Commune de Saussan, la Commune de Pignan et l'association sportive Pignanaise.

N° D 21 12 2015 - 6

DÉCLARATION DE PROJET DE LA ZAC « DES HORTS DE VERNIS »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé d'ouvrir à l'urbanisation la zone « des Horts de Vernis » sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée qui a été créée par délibération du 24 février 2014.

La réalisation de cette ZAC a fait l'objet d'une intégration dans le cadre d'une modification du P.L.U. qui a été approuvée par le Conseil Montpellier Méditerranée Métropole le 29 juin 2015.

Par délibération en date du 26 mai 2015, le conseil municipal a saisi la Préfecture de l'Hérault pour que soit ouverte une enquête publique unique préalable à la D.U.P. du projet d'aménagement de la ZAC « des Horts de Vernis » et à la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation.

L'enquête publique a été ouverte en mairie de Saussan le 1er décembre 2015 et a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique assorti des deux réserves suivantes :

- respecter les engagements de dimensionnement hydraulique des ouvrages de résorption de crue ;
- réaliser le diagnostic archéologique complémentaire sur les parcelles AH n° 134 et AC n° 56 et n° 57.

Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sans réserve sur le dossier d'enquête parcellaire.

Il appartient en conséquence à Monsieur le Préfet de l'Hérault de la Région Languedoc Roussillon de déclarer d'utilité publique ce projet d'aménagement de la ZAC « des Horts de Vernis » et de déclarer cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation, telle que visées à l'état parcellaire.

Toutefois et préalablement, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer par une Déclaration de Projet sur l'intérêt général de cette opération d'aménagement de la ZAC « des Horts de Vernis » conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire donne alors lecture au Conseil du rapport relatif à l'exposé des motifs justifiant le caractère d'intérêt général de cette opération d'aménagement établi conformément aux dispositions de l'article L 122-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Il précise que les deux réserves émises par Madame le Commissaire Enquêteur devront nécessairement être respectées, s'agissant en toute hypothèse de contraintes administratives qui s'imposent préalablement à la mise en chantier de l'opération.

Le conseil municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport du Commissaire Enquêteur rendu le 1er décembre 2015,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2015 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la D.U.P. du projet d'aménagement de la ZAC « des Horts de Vernis » et à la cessibilité des parcelles nécessaire à sa réalisation,
- Vu le rapport du Maire,
- Vu les articles L 122-1 et L 126-1 du Code de l'Environnement,
- Vu le rapport relatif à l'exposé des motifs justifiant le caractère d'intérêt général de cette opération d'aménagement de la ZAC « des Horts de Vernis »,
- **DÉCIDE** par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 voix contre ;
- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC « des Horts de Vernis »,

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 21 Décembre 2015

(suite)

N° D 21 12 2015 - 6 (suite)

- **PRÉCISE** que l'Aménageur devra strictement respecter les engagements de dimensionnement hydraulique des ouvrages de réception des eaux de ruissellement de l'opération d'aménagement et devra établir un diagnostic archéologique complémentaire pour les parcelles non diagnostiquées à ce jour, avant tout commencement de mise en chantier de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser la présente délibération valant déclaration de projet à Monsieur le Préfet de l'Hérault Préfet de Région LANGUEDOC ROUSSILLON, en vue de voir déclarer d'utilité publique ce projet et déclarer cessible les parcelles nécessaires à sa réalisation accompagnée de l'exposé des motifs justifiant le caractère d'intérêt général de cette opération d'aménagement.

N° D 21 12 2015 - 7

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PLACE PASCAOU

La place PASCAOU cadastrée AK n° 216, est entretenue par les services municipaux (taille des haies, entretien de la voirie) et dans laquelle sont enfouis les réseaux (EP, assainissement, AEP, ERDF, TELECOM).

Cette parcelle appartient à la SCI « Les Violettes » qui n'existerait plus. Il convient de faire le nécessaire afin que cette place intègre le domaine public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** que la place Pascaou intègre le domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° D 21 12 2015 - 8

DÉNOMINATION GRANDE SALLE DU CENTRE CULTUREL.

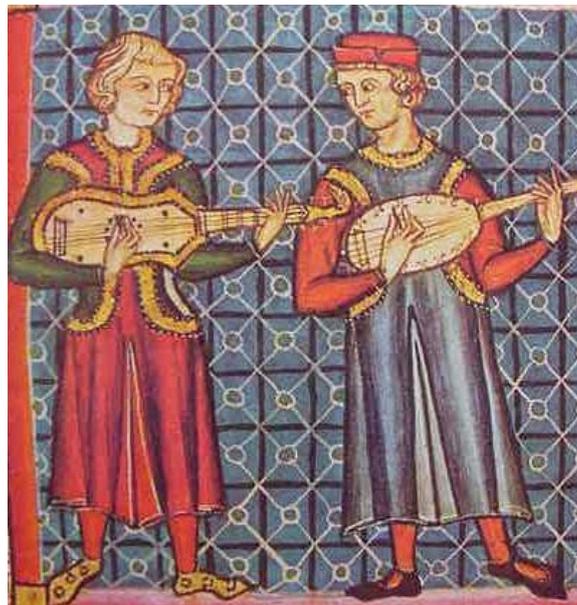
Le Conseil municipal, sur le rapport présenté par Monsieur GRENIER, relatif à la dénomination de la grande Salle du Centre Culturel, et sur l'avis de la Commission Culture, présente une liste de 15 noms.

Il est demandé au conseil municipal de voter à main levée sur les différents noms et que le nom qui sera retenu sera celui qui obtiendra la majorité.

Le nom qui obtient la majorité est la salle DES TROBARS

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le nom DES TROBARS pour la grande salle du Centre Culturel.



POLICE MUNICIPALE**INFO SECURITÉ****LE POINT SUR LES ANIMAUX ERRANTS**

La présence de chiens ou de chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire, constitue un problème traditionnel et récurrent pour les communes.

I - Notion de divagation (définition du code rural)**a - S'agissant d'un chien**

Celui-ci est considéré comme en état de divagation lorsqu'en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100m. De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.

b - S'agissant d'un chat

Celui-ci est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200m des habitations ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000m du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

II - Les pouvoirs de police du maire à l'égard des chiens et des chats errants

Le Maire est habilité à intervenir à double titre pour mettre fin à la divagation des chiens et des chats.

a - Pouvoir de police générale au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

b - Pouvoir de police spéciale au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le code rural notamment son article L.211-22, le Maire est tenu d'intervenir pour mettre un terme à la divagation des chiens ou des chats errants sur le territoire de sa commune. Le cas échéant, il pourra être conduit à adopter un arrêté municipal afin de prévenir la divagation de ces populations animales.

Par ailleurs, dans le cas de divagation sur la voie publique (rues, places, halles), ainsi que dans les parcs et jardins le Maire peut faire dresser un procès-verbal.

III - Capture d'un animal

La capture des chiens et des chats errants peut-être assurée par la municipalité (police municipale, service de la voirie...) comme c'est le cas à Saussan ou par des sociétés privées. Sur certaines opérations particulières, elle peut être assurée par d'autres services spécialisés (SDIS, ONCFS...).

Lorsqu'un animal est capturé, il faut vérifier en premier lieu si l'animal est identifié.

L'animal peut être identifié par tatouage ou par puce électronique.

Dans les deux cas, il faut s'adresser à un vétérinaire sanitaire ou à la SPA pour retrouver son propriétaire.

IV - Si la divagation est fréquente

Le Maire peut rédiger un courrier ou un arrêté de mise en demeure à l'attention du propriétaire des animaux, prescrivant les mesures à prendre afin de faire cesser la divagation. Si ces prescriptions ne sont pas respectées, le Maire peut rédiger un courrier d'information à l'attention du propriétaire des animaux puis un arrêté plaçant les animaux dans un lieu de dépôt qu'il aura désigné.

Si après huit jours ouvrés et francs, les mesures ne sont pas réalisées, le Maire peut autoriser le gestionnaire du lieu de dépôt après l'avis d'un vétérinaire, à replacer l'animal dûment identifié à une association de protection animale ou à l'euthanasier.

A Saussan...

Les chiens errants signalés sont emmenés à la SPA de Villeneuve-lès-Maguelone lorsque le propriétaire est inconnu ou non joignable, dans le cas contraire une prise de contact préventive auprès du maître de l'animal est assurée.

Fin 2015, des attaques de moutons ont eu lieu dans le secteur des grottes par deux chiens errants noirs de fort gabarit.

Une surveillance quotidienne des lieux par la Police municipale a été faite sur plusieurs semaines. Un piège a également été posé (information en mairie par arrêté municipal).

Deux chiens errants ne correspondant pas à la description ont été capturés et emmenés à la SPA de Villeneuve-lès-Maguelone. Bien que les attaques aient cessé, le secteur reste sous surveillance régulière.

La Police municipale intervient également pour sécuriser la voie publique et éviter les accidents lorsque des bestiaux s'échappent de leurs enclos.

Les chats domestiques sont eux transportés à la SPA, qui ne prend toutefois pas en charge les chats reconnus par leur comportement comme sauvages, ces derniers sont alors soit pris en charge par une association, soit stérilisés.

RAPPEL

Un arrêté municipal a été pris en septembre 2014 (n° 2014-107 du 16/09/2014) pour rappeler l'interdiction de laisser divaguer les animaux et notamment les chiens sur le territoire de la commune.

Pensez à mettre une plaque accrochée au collier de votre animal avec vos coordonnées afin de faciliter son retour rapide à la maison.





POLICE MUNICIPALE (SUITE)

Prévention séniors

VOLS PAR RUSE OU A LA FAUSSE QUALITÉ

Soyez vigilants face aux escrocs se faisant passer pour des professionnels afin de pénétrer chez vous et voler vos objets de valeur.

Les vols à la fausse qualité, c'est-à-dire, avec usurpation d'identité, se multiplient.

Les scénarios inventés par les malfaiteurs sont alors nombreux :

- des inconnus, se déclarant agents EDF, agents des eaux, employés de Mairie, livreurs, couvreurs, éboueurs, pompiers, policiers, poseurs d'alarme ou de détecteurs de fumée, professionnels du bâtiment, etc., se présentent à votre domicile, parfois déguisés, sous un prétexte quelconque.
- une fois chez vous, ils tentent de détourner votre attention pour connaître vos cachettes ou dérober votre argent ou objets de valeurs.

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

- Contre les cambriolages, équipez votre porte d'un système de fermeture fiable : viseur optique et entrebâilleur ;
- n'ouvrez pas ;
- exigez une carte professionnelle ou un justificatif de passage ;
- vérifiez sa venue auprès de vos voisins, prévenez toujours votre famille.

SI VOUS FAITES ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

- Suivez-la dans tous ses déplacements ; s'il y a 2 individus : ne vous laissez pas distraire par l'un d'eux sans savoir où se trouve l'autre qui peut fouiller la pièce où vous le recevez sans que vous vous en aperceviez.
- ne révélez pas l'emplacement de votre argent et de vos objets de valeur.
- ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire...



MEFIEZ-VOUS des visiteurs se prétendant :

- anciennes relations de travail
- représentant de commerce
- des femmes accompagnées d'enfants réclamant un verre d'eau

N'échangez jamais vos billets de banque à un inconnu qui vous demande de la monnaie

En cas de comportement suspect, n'hésitez pas :

appelez la gendarmerie le 17 ou la police municipale le 06.71.58.43.52

EN CAS D'AGRESSION :

- Ne résistez pas ! Evitez un mauvais coup ou une mauvaise chute
- appelez au secours
- observez l'agresseur afin de pouvoir le décrire : taille, âge, signes distinctifs (tatouage, cicatrice, lunettes...)
- relevez la marque, le type et la couleur de sa voiture ainsi que son immatriculation si vous le pouvez.

SÉCURITE VACANCES : APPELÉZ-NOUS QUAND VOUS PARTEZ !

Tout au long de l'année, la Police municipale ou la gendarmerie effectuent des rondes de surveillance à votre domicile pendant vos congés. Pour cela remplissez la fiche sécurité vacances, demandez-la au poste de police (à côté de la poste) ou sur le site web de Saussan..

EXEMPLE DE MÉSAVENTURE :

"Méfiance quant aux propositions de travaux à des tarifs attractifs !

Récemment un habitant d'une commune voisine a été démarché pour des travaux de façade à des prix imbattables.

Résultat : pas de devis, des travaux bâclés et des menaces de revenir à plusieurs en cas de non versement d'une somme exorbitante."

CULTURE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Membres : B. GRENIER

J. BERNON - S. LANDIER - G. RISSO

CULTURE

Attribution d'un nom.

Afin de faciliter sa reconnaissance en tant que salle de spectacle, il a été décidé d'attribuer un nom à la grande salle du Centre Culturel.

Une liste de 17 propositions a été proposée au conseil municipal afin qu'il choisisse et vote le nom définitif. Le nom retenu est Salle des Trobars.

Si ce nom peut paraître étrange au premier abord, il nous relie au fondement de notre histoire culturelle régionale.

Origine :

Art de Trobar : trouver, inventer, créer.

Les Trobars sont des styles inventés par les troubadours pour allier paroles et musique.

Les troubadours sont des poètes occitans, qui ont développé l'art du chant courtois, entre les ans 1000 et 1350. Leurs œuvres furent aussi transmises par les trouvères.

Trois grands styles de Trobar :

- Le trobar leu : il se veut populaire et utilise des mots compréhensibles par le plus grand nombre : Jaufre Rudel
- Le trobar clus : il développe un style complexe pour un public averti : Rambaut d'Aurenga
- Le trobar ric : il propose un style riche et complexe : Arnaut Daniel

Le terme 'trobar' est toujours d'actualité dans la poésie contemporaine pour signifier une relation mélodique et littéraire d'une suite de mots comme chez Yves Bonnefoy.

La diversité des styles du trobar laisse le champ ouvert à toute forme de manifestation dans notre Centre Culturel.

N'oubliez pas notre page Facebook que vous pouvez consulter :

www.facebook.com/saussanculture

ENFANCE & JEUNESSE & SPORTS

Membres : Christine VIGROUX

M. GANGA - B. GRENIER - M. HOUVENAGHEL

A. ROUX - A. SIINO - N. SOLBES

RAM (relais des assistantes maternelles) : le Relais Assistantes Maternelles Vène et Mosson a organisé pour fêter la fin d'année, trois matinées de spectacle les 7, 8 et 9 décembre au centre culturel de Saussan.

Une soixantaine de personnes ont pu découvrir une création de la compagnie Amarante : « Chiffons sous la pluie » ou « les péripéties d'une poupée de chiffon oubliée sur un banc ».

Ce spectacle mêlant mime, ombre chinoise et illustrations animées, a été apprécié par le public : enfants et assistants maternels.

Pour clore ces matinées dans une ambiance conviviale, un buffet de Noël a été proposé par le RAM.



(Article rédigé par Madame Bonnard RAM)

ÉCOLE : mercredi 16 décembre matin, les enfants ont accueilli dans la cour de l'école le Père-Noël ! Arrivé en charrette tirée par un joli poney, celui-ci a apporté aux enfants de nouveaux vélos pour leur école ! Après cette découverte pleine de surprises, un buffet de Noël a été partagé avec le Père-Noël.

Ce moment a été l'occasion pour les enfants de lui offrir les dessins qu'ils avaient préparés spécialement pour lui.

Un grand merci à **M. FREZES**, comédien le clown du spectacle, qui a joué le rôle du Père-Noël avec joie et enthousiasme, à la Municipalité pour son partenariat avec le Centre Equestre « TIPI JO » à Cournonterral qui a permis au Père-Noël d'arriver en charrette mais aussi pour les sachets de gourmandises et au Centre Equestre "TIPI JO" pour les magnifiques décorations du poney et de la charrette préparés pour l'occasion.



(article rédigé par Marion Fabre, Directrice de l'école maternelle)

L'équipe municipale remercie vivement **Monsieur FREZES** pour son enthousiasme et son engagement envers les enfants du village ainsi que les dirigeants du club « TIPI JO » qui ont assuré l'animation avec gaieté.

CANTINE SCOLAIRE : dans le cadre du changement de prestataire de la cantine scolaire, nous avons sélectionné en collaboration avec les communes de Lavérune, Murviel et Pignan la société SHCB.

Dans notre commune, le surcoût du prix du repas de 0,31 centimes n'a pas été répercuté aux familles jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous présentons donc une lettre destinée aux familles présentant la politique qualité des produits.

(Voir la lettre de SHCB page suivante)

PEDT (plan éducatif du territoire) : le bilan du PEDT 2013-2015 a été réalisé le vendredi 12 février en présence des Directrices des écoles maternelle et élémentaire, de la directrice de l'ALAE et ALSH, de la directrice de la MDJ, des représentants des parents d'élèves, de Madame Signorel et de Madame Vigroux, Adjointe enfance jeunesse.

Les structures concernées par le périmètre du PEDT sont : l'école, l'ALAE, l'ALSH, la MDJ.

ENFANCE & JEUNESSE & SPORTS (suite)

Le bilan global des rythmes scolaires est positif. Nous souhaitons poursuivre nos engagements vers une communication et une écoute de tous les acteurs afin d'améliorer notre service auprès des enfants et des familles.

Les principaux axes d'amélioration continue seront notifiés sur le nouveau PEDT 2015-2018 :

- réunion du comité de pilotage 2 fois/an ;
- articulation des projets pédagogiques scolaires avec les activités de l'ALAE/ALSH de manière ludique et au travers d'un pôle animation ;
- amélioration de la communication vers les parents : organisation d'une réunion de rentrée représentant toutes les structures enfance jeunesse concernées par le PEDT.

Toutes les suggestions seront prises en compte en fonction de la possibilité de réalisation.

MDJ : la nouvelle MDJ est opérationnelle.

Les jeunes s'installent au fur et à mesure.

Une stagiaire BPJEPS animation sociale arrive pour les vacances de février ; son arrivée va permettre de mettre en œuvre tous les projets prévus : rencontre inter-générationnelle, prévention, nouvelles activités artistiques, tournage de films sur le village...

LETTRE AUX PARENTS DE SHCB



Chers parents,

La ville de Saussan a choisi de confier sa restauration scolaire par le biais d'un groupement de commandes avec les communes de Lavérune, Pignan et Murviel-Montpellier, à la société SHCB. Dans le cadre de notre partenariat, nous saurons vous proposer au quotidien une **cuisine maison** alliant **authenticité** et **qualité**.

Les « **menus 4 saisons** » élaborés par **notre diététicienne** séduiront les palais de nos jeunes convives et les sensibiliseront à une alimentation **variée** et **équilibrée**, à **base de produits frais, de saison et locaux**.

Raconte moi une histoire...

Créée en 1997 par des passionnés de restauration près de Lyon, désireux de proposer une cuisine maison alliant authenticité et qualité, SHCB est aujourd'hui la 10ème Société Nationale de Restauration Collective.

L'entreprise a bien grandi tout en conservant ses valeurs et sa signature culinaire intactes.

Découvrez la signature culinaire SHCB



- Cuisine maison alliant **authenticité** et **qualité**
- Produits **frais, de saison** et **variés** pour l'élaboration de nos « menus 4 saisons »
- Produits **locaux** et **équitable**s
- **Savoir-faire reconnu** avec des équipes formées et encadrées
- **Création** de nouvelles recettes
- **Qualité des services** et **qualité des produits**: Race A Viande, Produits issus de l'Agriculture Biologique, Poissons MSC (issus de la pêche durable), Pain local...



Le gaspi c'est fini et l'équilibre alimentaire on adhère !

SHCB a créé et personnalisé des jeux afin de proposer aux enfants un moyen ludique pour apprendre à préserver notre planète et avoir une alimentation équilibrée !

Des jeux de cartes au design ludique et original, articulés autour de questions / réponses sur le thème du gaspillage alimentaire ou de l'équilibre alimentaire.



Menus à thème et animations 2015-2016

- Menus à thèmes élaborés pour chaque événement calendaire
- Prestations et animations ludopédagogiques adaptées à chaque âge (maternelles, élémentaires) réalisées par une diététicienne, en présence d'un producteur local.
- Communication et proximité pour un accompagnement privilégié



MAISON DES JEUNES



LA MDJ EN QUELQUES MOTS

La Maison des Jeunes est un espace pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans et en priorité issus de la commune. C'est un local ouvert à la sortie de tes cours et pendant les vacances scolaires...

L'adhésion annuelle est obligatoire pour venir à la MDJ.

PROJETS DE LA MAISON DES JEUNES

- **Ateliers artistiques** : dessin, street-art, customisation d'objet, théâtre, cirque, bricolage (modules, jeux de société...)...

Maison des Jeunes de Saussan
06.30.69.43.70

Mardi
17h - 19h

Mercredi
14h - 19h

Judi
17h - 19h

Vendredi
17h - 21h30

D'autres ouvertures sont possibles sur projet.

Condition : être adhérent à la Maison des Jeunes
Attention! Les horaires peuvent être modifiés en fonction des projets (sorties, soirées à thèmes, rencontres intercommunales...) et pendant les vacances!

Maison des Jeunes
11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
tel : 04.67.50.75.58 / 06.30.69.43.70
mail : prj.saussan@yahoo.fr

Mairie de Saussan
13 rue de la Mairie - 34570 Saussan
tel : 04.67.47.72.32 / fax : 04.67.47.72.32
mail : mairie-de-saussan@wanadoo.fr

- **Ateliers sportifs** : sports collectifs et individuels, nouveaux sports...
- **Multimédia** : jeux vidéo, montage photo, court-métrage, stop-motion,...

- **Soirées à thème** : jeux de société, cuisine & repas, vidéo-débat, tournoi billard & baby-foot, remue-méninges intergénération, interculturel...
- **Soirées partagées** : intergénération, interculturel...
- **Sorties** : escalade, patinoire, futsal, cinéma, bivouac...
- **Chantier-loisirs** : embellissement d'espaces communaux, création de mobilier...
- **Camps** organisés par la commune.
- **Participation** à la vie locale.
- **Actions de sensibilisation** : la différence, la prévention, l'environnement, la santé...
- **Rencontres** intercommunales culturelles et sportives.
- **Stages culturels** : théâtre, cirque, texte & enregistrement hip-hop...
- **Séjours intercommunaux** : ski, pleine nature...

Maison des Jeunes

11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
Tel : 04.67.50.75.58/06.30.69.43.70.

Mail : prj.saussan@yahoo.fr

Suivez les actualités sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/MaisonDesJeunesDeSaussan>

MAISON DES JEUNES (suite)



2016 : C'EST PARTI !

Des nouvelles réjouissantes !

- L'aménagement du nouveau local MDJ est lancé avec les jeunes. L'appropriation de cette salle est donc en cours par le déménagement progressif et la décoration des différents espaces.



- L'accueil de **Marina**, animatrice sociale stagiaire sur la MDJ, favorise un encadrement des jeunes plus efficient. Aussi, la création de moments partagés avec les parents, les associations, la population (ateliers repas, rencontres, échanges, débats...) marquera la MDJ comme un lieu de vie des Saussannais.

N'hésitez pas à téléphoner ou venir nous rencontrer pour toutes informations.

A très bientôt pour de nouvelles aventures...

Jordane MADEUF

06.30.69.43.70.



De nouveaux projets vont être mis en place, grâce à l'investissement communal en termes d'outils, autour de la vidéo et du multimédia, mais aussi de la cuisine.



RÉTROSPECTIVE DÉCEMBRE

CONCERT DE JAZZ DIXIELAND



ARBRE DE NOËL DES ENFANTS



MARCHÉ DE NÖEL



RÉTROSPECTIVE DÉCEMBRE & JANVIER

SPECTACLE DE NÖEL DES ENFANTS DÉCEMBRE



REPAS DES AÎNÉS JANVIER



SPECTACLE AMARANTE JANVIER



Etat Civil



NAISSANCES



ILS SONT ARRIVÉS

Toutes nos félicitations aux heureux
parents et bienvenue à :

Fabio **CARBONE STIMBACH** le 19 janvier 2016
Ellie, Jeanne, Andréa **LEMARCHAND** le 29 janvier 2016
Livio, Henri, Paul **VIDAL** le 22 février 2016

Erratum bulletin n° 5 décembre 2015 - Rubrique : naissances

Enfant **MARLÉ** Kessy, Anna, Aurore née le 24 octobre 2015 et non ~~De-MARLÉ~~ Florent

ELLES NOUS ONT QUITTÉ

Mme **REYMOND** Paulette épouse **BADEROU**
le 15 février 2016

Mme **PASTOR** Jocelyne épouse **GALZIN**
le 03 mars 2016

TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX
FAMILLES

VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



« La joie de lire »

La bibliothèque, lieu de rencontre, accueille depuis la rentrée des nouveaux lecteurs, pour certains récemment installés à Saussan.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- * les lundi, mercredi, vendredi de 17h à 19h,
- * le samedi de 10h à 12h.

*

Pendant les vacances scolaires :

- * le mercredi DE 17h à 19h uniquement.

*

LE PRÊT EST GRATUIT

A votre disposition :

- * Albums et périodiques pour bébés et enfants
- * Classiques, romans et romans policiers
- * BD, documentaires et périodiques.

NOS ACTIVITÉS

- Bébés lecteurs

Prochaines séances : les jeudis 7 avril, 12 mai, 2 juin, à 10 H 15.



- Participation aux TAPS

Nous recevons les lundis et vendredis de 16H à 17H, tour à tour des enfants des classes maternelles et primaires pour des temps de contes, comptines, lectures et découverte des livres de la bibliothèque.

Les parents sont chaleureusement invités à venir à la bibliothèque avec leurs enfants pour approfondir ces découvertes.



- Contes à la Maternelle

Prochaine séance avant les vacances de printemps

- Partage de lectures ouvert à tous

Autour de l'œuvre d'un auteur : Olivier Adam le jeudi 31 mars à 14 H.



PRINTEMPS 2016 - PLACE AUX LETTRES ITALIENNES

Dans le cadre des Préfaces à la Comédie du livre, la bibliothèque se met à l'heure italienne

➡ Un choix d'ouvrages d'auteurs italiens est à votre disposition : Milena Agus, Italo Calvino, Alessandro Baricco, Erri De Luca ...

Vous pourrez rencontrer certains d'entre eux à la Comédie du livre les 27, 28 et 29 mai.

➡ Un spectacle de la Compagnia dell'Improvviso vous sera proposé début mai.

VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (suite)



Vendredi 6 Mai , à 21 H

Lecture à 2 voix en musique

Luca Franceschi, formé à la Com-media dell'Arte



A.P.E.S.A.

Et oui, c'est devenu une tradition : APESA, son marché de Noël et son opération Chocolats. De plus en plus plébiscité, un vif succès ! Merci à tous. Comme à l'accoutumée, nos petits chérubins pourront être gâtés. Nos deux directrices nous dirons très prochainement à quels projets seront affectés les dons.

Le 19 mars, nous participerons activement au Carnaval avec confection de costumes et vente de bombes serpents.

Nous n'oublierons pas de fêter le Printemps avec l'incontournable Marché aux Fleurs et sa vente de plantes la semaine Place des Ecoles et le dimanche sur le marché de Saussan (nous ne connaissons pas encore la date exacte de cette manifestation mais probablement la 1ère quinzaine de mai).

En préparation : la Fête des Ecoles qui clôture l'année scolaire (encore lointaine mais nous y pensons déjà) sous l'égide des Instituteurs.

Le Conseil d'école Maternelle a eu lieu le 09/02/2016.
Les points évoqués sont les suivants :

Effectifs actuellement stables : 52 élèves.

Matia Levrero, guitariste jazz

Pages choisies du roman de Stefano BENNI

« De toutes les richesses »

Traduit par Marguerite POZZOLI

Une joyeuse satire de la société

RESERVEZ VOTRE SOIREE

VEZ VENEZ NOMBREUX



A. P. E. S. A.

Prévisions pour la Rentrée prochaine : 46 élèves répartis comme suit, 12 Petite Section, 14 Moyenne Section et 20 Grande Section.

La restauration scolaire est repassée à 2 services, que ce soit pour l'Elémentaire ou la Maternelle (même si cela reste exceptionnel pour cette dernière). Les plats sont bien meilleurs et appréciés depuis le changement de prestataire.

Personnel :

Une nouvelle aide à la Direction a pris ses fonctions à la rentrée.

Le 07/03/2016, Luciana Machacek (agent municipal) sera remplacée par un agent du Centre de Gestion.

Actions - Projets - Sorties :

Le 02/12/2015, lancement de la magie de Noël par l'association La Joie de Lire avec 2 ateliers/semaine sur les TAP.

Le projet « Carte de Vœux » a été une réussite. Le montage des photos a été réalisé par Agnès Lemerle et les cartes et les timbres ont été financés par l'OCCE.

VIE ASSOCIATIVE

A.P.E.S.A.



A. P. E. S. A.

Remerciements à tous pour la journée de Noël du 16/12/2015.

Le projet « Lola » (cycle piscine) s'est déroulé du 01/10/2015 au 17/12/2015 (Merci aux parents accompagnateurs). Un temps de rencontre parents/enfants sur ce projet a été organisé le 22/01/2016. Les enfants ont été récompensés pour leur travail par une sortie à l'aquarium Mare Nostrum le 26/01/2016, financée par l'OCCE.

Le 21/03/2016, rencontre EPS à Lavérune avec les Grande Section.

Une sortie au Musée Fabre est prévue le 31/03/2016 avec les Grande Section.

Inscription des Grande Section au concours scientifique « Les Trouvetout » sur le thème de « La Lumière ».

Pour les GS, début du cycle Cirque le 11/02/2016 et ce jusqu'au 14/04/2016, le jeudi après-midi.

Festivités à venir :

- carnaval : 19/03/2016
- kermesse et Fête des Ecoles : La Maternelle souhaite le temps de kermesse. Quant à la date et l'organisation, des précisions vous seront apportées ultérieurement.

Travaux - Informations :

- Des voitures non autorisées sont encore stationnées devant les écoles à 16 heures. Une étude sur le fonctionnement des barrières est demandée.
- L'aménagement du parking (et chemin d'accès menant aux écoles) attendant aux aires de jeux est à nouveau demandé : il devient quasiment impraticable, surtout pour les piétons (boue, ornières, flaques d'eau). Les travaux sont en projet dixit la Municipalité. A suivre.
- Rappel des horaires de la Garderie : ouverture 7 h 30 - fermeture 18 h 30.

Quant au Conseil d'école Elémentaire, il aura lieu le jeudi 10/04/2016.

Encore merci à tous pour votre participation, votre enthousiasme et votre accueil !

Pour toute question, demande d'information ou suggestion, vous pouvez nous joindre par mail :

apesa.saussan@gmail.com

Liste des représentants de parents d'élèves :

* **Maternelle :**

- Audrey NANNINI, maman de Raphaël (MS)
- Sandrine SOULIE, maman de Kalysta (MS)
- Perrine PERROT, maman de Gabriel (MS)
- Caroline SERRA, maman d'Alice (GS).

* **Elémentaire :**

- Chloé BARAHONA, maman d'Ella (CE1)
- Fabien BONNET, papa d'Axel (CP)
- Audrey NANNINI, maman de Justine (CP)
- Sandrine SOULIE, maman de Favien (CE1)
- Marielle DUSSEAU FERTE, maman de Capucine (CE1)
- Perrine PERROT, maman de Nolwenn (CE2)
- Coralie ROUVIER, maman de Gabriel (CM1) et de Lise (CE1)
- Caroline SERRA, maman de Baptiste (CE2)

APESA

**Centre Culturel - Place de la Fontaine - 34570
SAUSSAN**

MAIL : apesa.saussan@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

CLUB des Collectionneurs «VÈNE & MOSSON»

Nous avons débuté l'année 2016 en présentant une exposition, à la médiathèque « La Gare » de PIGNAN, intitulée :

« La poste française et la culture par les timbres ».

Messieurs les Maires de PIGNAN, SAUSSAN et leurs conseillers à la culture, nous ont fait l'honneur d'être présents au vernissage ainsi que le représentant de COURNONTERRAL.

Les amis, des villages environnants, se sont également déplacés en nombre ce qui nous a conforté dans notre travail.

Par leur présence ainsi que l'aide apportée, les responsables de la médiathèque ont souligné l'intérêt qu'ils portent à ce genre de manifestation.

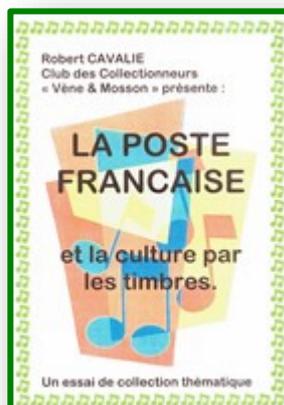
Merci à tout ce monde, nous sommes très satisfaits de cette prestation.

Nous ne reprendrons pas l'intense activité présentée en 2015, les Saussannais ont encore en mémoire les différentes manifestations qui vous ont été proposées.

Nous vous invitons, pour 2016, à une exposition sur les trains régionaux de l'époque : « petit train de Palavas, d'intérêt local, ligne de Bédarieux Montpellier, ou Béziers Neussargues etc. ».

A l'invitation de la commission culturelle, nous préparons un thème général sur « l'amour », il y a matière à faire travailler les méninges, notre Club a promis d'y travailler 'd'arrache cœur'.

Nous souhaitons vous retrouver toujours aussi nombreux autour de nos diverses manifestations.



EMPREINTE ET TERRE

Les potières de l'association Empreinte et Terre partagent leur savoir-faire et leur passion avec un groupe d'enfants dans le cadre des activités périscolaires.

D'une semaine à l'autre, les apprentis potiers ont pu suivre la réalisation de différentes sculptures dont le buste de Néfertiti.



Notre projet était de faire réaliser aux enfants une assiette décorée suivant la technique de la terre vernissée. Le thème du décor étant : un poisson dans l'assiette.

Ils ont ainsi été initiés à l'estampage puis au décor aux engobes. La partie émaillage sera réalisée par les adultes. Chacun emportera son assiette mais il faudra pour cela attendre le retour des vacances de février (2 cuissons sont nécessaires). La patience est à rude épreuve !

Une fois l'objectif atteint, les enfants ont pu laisser libre cours à leur créativité mais l'argile impose des contraintes que l'imaginaire ne connaît pas...

Les adhérentes d'Empreinte et Terre

LE FOYER RURAL



La Présidente Edith TEISSEDRE, la Trésorière Benjamine VANDEPUTTE, la Secrétaire Véronique ROVERSO ainsi que les membres du conseil d'administration du Foyer Rural : Nadine Balaguer, Daniel Bellenger, Sandrine BERTAINA, Valérie BOUCOMONT, Jean-Christophe BOUHIER, Brigitte CHOUILLY, Gérard BI-REAU, Danielle GABARD et Françoise JUILLARD présentent à toutes les Saussannaises et tous les Saussannais leurs meilleurs vœux pour 2016.

LES INFORMATIONS DEPUIS LA RENTRÉE :

☺ **L'ATELIER D'ART et PATRIMOINE** : outre les ateliers qui ont lieu une fois par mois (inscriptions à l'année) le mardi de 18h30 à 20h15 et le jeudi de 19h à 20h45, Isabelle MAS propose à tous (adhérents et non adhérents) **des sorties** : le **samedi 12 mars** visite de la grotte Chauvet, le **9 avril** le musée Fabre (expo 19ème siècle), le **11 juin** « festival des architectures vives » dans les cours des hôtels particuliers de Montpellier et le **25 juin** la visite du centre d'Art « La Panacée » et une expo au carré Sainte-Anne.

Inscriptions au 04 67 69 56 23 ou par mail.

☺ **ANGLAIS** : Liana Hamet anime une fois par mois sur une demi journée (9h/12h30) des stages de conversation pour adultes et ce, sur des thèmes précis (le **samedi 19 mars** sur la chanson, le **9 avril** sur le cinéma et la lecture, le **21 mai** la gastronomie du monde et le **11 juin** l'architecture).

Renseignements et inscription au 04 67 69 56 23 ou par mail.

☺ **DO-IN** : Michelle Taylor praticienne en shiatsu propose depuis l'an passé du DO-IN à Saussan 3 jours par semaine (**lundi matin, jeudi soir et vendredi matin**). Cette discipline asiatique d'amélioration du bien-être s'effectue à travers de techniques d'automassages, d'étirements doux et de légères percussions corporelles. Il reste des places le matin.

Elle anime également des **cours d'anglais** pour des enfants de primaire.

☺ **FELDENKRAIS** : il reste des places le mardi à 14h30 et le mercredi à 18h45

☺ **GYM** : encore des places le samedi matin à 9h30 en Abdo-fessiers ainsi que le vendredi soir à 17h30 en renforcement musculaire.

RAS sur les autres secteurs d'activités.....

LES SPECTACLES OU AUTRES MANIFESTATIONS.

- * Le **marché aux plantes et le vide grenier** auront lieu, sans doute le dimanche **10 avril**. La date est à confirmer selon si l'hiver aura été rude ou pas.
- * **La galette des rois** a été organisée par la section « Marche » le **7 janvier** avec les adhérents des jeux de société (une soixantaine de personnes au total) et des grillades auront lieu fin mai. Du **1^{er} au 6 juin** les randonneurs partiront à Laguiole.
- * **En fin d'année**, nous vous proposerons les spectacles du **théâtre enfants** le 28 mai et **de guitare** le 12 juin.
- * **L'exposition** des œuvres des élèves du cours **dessin/peinture** aura lieu le week-end du 4/5 juin.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le mercredi 9 décembre. Le bilan de l'année 2014/2015 a été positif. L'année en cours est prévue à l'équilibre, nous allons atteindre pour la 1ère fois depuis la création du foyer rural en 1974, les 400 adhérents.

Nous vous rappelons que le Foyer Rural a besoin de bénévoles pour pouvoir continuer à vous offrir de nombreuses activités et manifestations telles que le marché aux plantes, les spectacles de fin d'année... Une nouvelle personne a rejoint notre équipe de bénévoles cette année alors n'hésitez pas à nous contacter pour venir nous rejoindre.

Contact : tel/fax 04 67 69 56 23 ou
foyerrural.saussan@orange.fr

Vous pouvez trouver notre programme sur le site de la mairie :

<http://www.saussan-herault.fr/associations/le-foyer-rural/>

VIE ASSOCIATIVE



L'OLIVIER



Conférence 25 novembre 2015 à Pignan

L'association **L'OLIVIER** est une association loi 1901 dont la principale activité à caractère culturel consiste à organiser périodiquement (quatre à cinq fois par an) un dîner-conférence sur un sujet par un spécialiste, intervenant après un repas convivial. La conférence est souvent enrichie d'une vidéo-projection ou d'une exposition, suivie d'un débat avec les participants.

Le vendredi 19 février nous avons organisé le premier dîner conférence de l'année 2016 avec le Père Jean Rouquette de l'association Offre-Joie sur le thème :

« Les Chrétiens d'Orient ».

Une quarantaine de personnes réunies au Centre Culturel assistaient à cette soirée.

Les deux prochaines rencontres auront lieu à Pignan (caves du château) aux dates suivantes :

Mercredi 16 mars

sur le thème : « L'ascension du Kilimandjaro »

avec Mme Marianne Faizandié

Et

Mercredi 13 avril

sur le thème : « La couleur bleue »

avec Melle Françoise Plénat

Nos dîners-conférences sont ouverts à tous, adhérents ou non, et vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit :

Par mail : lolivier.pignan.saussan@gmail.com

Par courrier : Association l'Olivier 3 place de l'Eglise
34570 Saussan

Par téléphone : 06 07 32 97 14

IMPULSION



L'association de peintres de Saussan "Impulsion", organise une exposition de printemps, **les 9 et 10 avril prochain**, au Centre Culturel de Saussan.

Nous serons heureux de votre visite.

Cette année nous travaillons sur les thèmes de la mer, les vagues, la transparence, ainsi que sur des œuvres très colorées s'inspirant du "fauvisme".

En attendant vous pouvez nous rencontrer les samedis après-midi à l'atelier du Centre Culturel.

Téléphone du secrétariat : 0467476530



VIE ASSOCIATIVE

TENNIS CLUB SAUSSAN



La traditionnelle soirée de la galette des Rois organisée le 8 Janvier fut l'occasion pour le bureau de présenter ses vœux aux licenciés et leurs familles.

Nous étions 70 enfants et adultes à déguster dans un Club House, plein à craquer pizzas, quiches, soupe, huîtres, moules en brasucade, galettes et royaumes, sans oublier de trinquer pour la nouvelle année.

Cette ferveur renouvelée de nos adhérents, nous permet d'envisager avec fierté une l'année 2016 remplie de moments conviviaux.

Côté sportif :

L'Equipe féminine participe à la Coupe des Dames. Cette compétition a débuté en Janvier et a lieu le mardi matin.

L'Equipe masculine participe aux compétitions COUPE DE HERAULT et COUPE des plus de 35 ans.

Les compétitions ont débuté en Janvier et ont lieu le dimanche matin.

A noter les excellents résultats 2015 qui permettent à nos joueurs de monter en division 3.

Nous avons eu la grande satisfaction d'inscrire une équipe 12/14 ans dans la Coupe des Jeunes, encadrée par notre moniteur et capitaine Mathieu Solnon.

Ceci est une grande satisfaction pour l'entraîneur et le bureau car elle est le signe de la dynamique de notre école de tennis.

Les nouvelles pousses seront à l'action les mercredis après-midi, la compétition a débuté le 13 Janvier, trois rencontres sont programmées à domicile.

L'Equipe est composée de Axel Rocoplo, Noé Villion, Gabin Raspaud, Tom Durand, Ruben Hamet et Nino Dondarini joueurs nés en 2002 et 2004.

Côté animation :

Nos jeunes ont assisté à l'Open Sud de France le dimanche 31 Janvier accompagnés des membres du Bureau et des parents pour une journée 100% Pro Tour ATP 250.

Le Club de Tennis a organisé des stages ouverts à tous à partir de 4 ans pendant les vacances de février.

Amitiés sportives Le Bureau



AMITIÉS & LOISIRS



Le temps est gris cet hiver, mais nos aînés fourmillent d'idées pour vivre de bons moments qui réchauffent le cœur.

Voyez plutôt !

Des sorties :

Châtaignes et champignons dans les Cévennes, journée à la foire exposition, journée à Saint-Jean-de-Cuculles pour le marché aux santons, visite de l'Oppidum d'Ensérune et Béziers, visite du vieux Montpellier, cirque de Saint-Pétersbourg...

Des voyages :

Espagne 4 jours à Lloret de Mar, avec soirées spectacle et danse, séjour à Roquebrune-sur-Argens et visite des alentours (Mai).

Du cinéma :

Marguerite, Le petit Prince, Ange et Gabrielle, Belle et Sébastien, Mon Maître d'Ecole, Chocolat...

Participation à des animations proposées par la fédération : marche à Saint-Pons-de-Mauchiens au profit des enfants de Madagascar (septembre), concours de dictée (janvier).

Des animations ouvertes à tous :

Après-midi chansons théâtralisées (novembre), goûter des mamies et papis : dimanche 6 mars 2016, une animation « prévention des chutes » le vendredi 8 avril 2016.

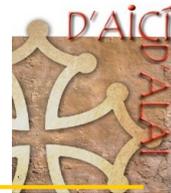
Parfois nous décidons de participer à une animation proposée par les communes voisines : concert du nouvel an à Lavérune, illumination du château de Pignan (décembre), thé dansant (Pignan)... Et bien sûr : **fête des rois** à l'occasion de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 15 janvier et repas **crêpes pour la chandeleur**...

Alors, ne restez pas dans votre coin, venez participer et oublier le temps gris. Vous pouvez venir le vendredi après-midi au centre culturel ou téléphoner à :

Jacqueline RODRIGUEZ au 04 67 47 86 51 ou 06 71 77 95 62



VIE ASSOCIATIVE



D'AICI, D'ALAI

ES partit per una de mai !

C'est parti pour une de plus !

Une nouvelle programmation pour des charradissas, des ateliers, des rencontres littéraires, des sorties, un Baletti établie par un bureau avec les propositions des adhérents au cours de rencontres souvent festives (Juin et AG)

* **CHARRADISSAS** : rencontres, discussions, échanges sur un thème autour d'un verre .

* **TALHIERS** : ateliers réguliers : Langue / Danses traditionnelles.

* **Atelier de Langue Occitane**

Le lundi 18h/19h / Centre Culturel / SAUSSAN avec Cristol Thibaut

* **Atelier de Danses Traditionnelles**

Un **mercredi** sur 2/Centre Culturel/SAUSSAN avec Sylvie Berger.

* **GROUPE de Travail** : noms de RUES.

L'adhésion est restée à 15 euros !

**NOTEZ BIEN NOS
INVITATIONS JUSQU'EN
JUN :**

MARÇ

- * Samedi 12 : marché Poétique LAVERUNE / 10/12H (Printemps des Poètes)
- * Vendredi 18 : rencontre Littéraire : Jaume Landier/Médiathèque Fabrègues 18H
- * Mercredis 9 et 23 : TALHIER DANÇAS/ SAUSSAN / 20H30

ABRIL

- * Mercredi 6 : talhier DANÇAS/SAUSSAN 20H
- * Vendredi 8 : médiathèque St-JEAN-de-VÉDAS / 20H30 - Rencontre Littéraire : Michel Lafon pour son livre : « Qui a volé mon patois »

MAI

- * Vendredi 27 : Charradissa 6 LES FLEURS / FABRÈGUES

JUNH

TOTAL FESTUM SAUSSAN (organisé par la Mairie) :

- * Samedi 18 : Baletti : Castanha é Vin novel (Buvette D'Aici D'Alai)
- * Vendredi 24 : Feu de St-Jean avec « Belugana »

A leù leù !

A Bientôt ! N'hésitez pas à nous contacter !

daicidalai@gmail.com

04.67.47.82.24 / 06.40.07.54.05

VIE ASSOCIATIVE

KDANSE

Le 31 janvier 2016, nos élèves ont été fiers de



présenter le travail effectué depuis septembre à leurs parents. La présentation s'est terminée dans une ambiance joyeuse par une dégustation de galettes et de royaumes.



Nous remercions les nombreux spectateurs venus les applaudir.



Pour partager un bon moment avec son ou ses



enfants, dans une ambiance détendue, nous vous proposons un atelier et un stage dirigés par Amélie Durand :

➤ le 26 mars de 10h30 à 12h un atelier parents/enfants d'une durée de 1h30.

- A partir de 4 ans, enfant obligatoirement accompagné d'un adulte, un adulte peut venir seul, avec 1 ou 2 enfants.
- Cet atelier se déroule autour de règles de jeu connues de tous.
- Il ne nécessite pas de condition physique ni de niveau technique.
- Accessible à tous, que votre enfant suive des cours annuels ou pas.

Prix : 10 euros pour un adulte et un enfant.
Adhésion non adhérents KDANSE : 12€

8 familles minimum,

20 personnes enfants compris, 26 maximum.

➤ Les 18, 19, 20 avril un stage pendant les vacances de Pâques sur 3 journées de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30 avec repas tiré du sac, (les enfants seront encadrés par Patricia)

- Pour affirmer la confiance en soi.
- Développer l'aisance avec son corps.
- Faire ressentir la cohésion du groupe.

Prix pour 12h : 57 euros, répartis sur 3 journées complètes. Adhésion non adhérents KDANSE : 12€
8 personnes minimum.

Ces ateliers de danse, sous forme de jeu allient :

- un apprentissage technique et un espace de création : des moments où les enfants apprennent des chorégraphies, et des moments où ils inventent leur danse, seul ou à plusieurs.

VIE ASSOCIATIVE

ALAE-ALP-ALSH - LA GALINETTE

Les fêtes de Noël passées nous poursuivons notre chemin. Carnaval arrive à grands pas le thème « le cirque » vaste sujet qui laissera place aux esprits créatifs que vous avez tous.

Nous réalisons un petit char avec les enfants (attention nous ne faisons pas les costumes). Mais avant cela nous allons nous amuser au centre de loisirs « La Galinette » cette jolie coccinelle nous propose pour la première semaine les arts sous toutes ses formes : tableaux, peinture projet de rénovation des sous-basements de la salle ALAE, danse avec intervenants, sculpture sur sable sur la plage de Palavas et d'autres activités.



La deuxième semaine nous amènera vers les plaisirs de l'hiver sortie au Mont Aigoual avec luge ou station météo si la neige nous fait défaut, expériences scientifiques fabrication de neige, olympiade... Mais aussi atelier boulangerie avec la boulangerie « Les Délices de Lucie » à Pignan (la boulangerie qui nous apporte son délicieux pain tous les jours au restaurant scolaire. Un très grand merci à eux.



Les cycles des activités périscolaires s'enchaînent. Nous essayons d'être originaux et variés. Nous clôturons ce cycle avec secourisme, poterie (très beau projet avec les adhérents d'empreinte et terre et Nadine présidente dynamique et passionnée), zumba (Julie et le foyer rural) études et la participation active des enseignants ainsi que toute l'équipe d'animateurs

ALP qui propose un large choix d'activités. Nous adressons nos remerciements à tous nos partenaires.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la MDJ afin de créer un lien cohérent et qualitatif du service enfance jeunesse.

Nous nous tenons à votre disposition pour entendre toutes vos propositions. Nous sommes soucieux d'améliorer nos services.

L'équipe ALP/ALSH

Souvenirs de quelques événements réalisés lors du temps périscolaire :

- cadeaux de Noël déguisements / camions voitures / poupées utilisés lors des TAPS



- nos rois et reines pour l'épiphanie



- repas polka mois de janvier
- nettoyage du jardin de l'école



AGENDA

SAMEDI 19 MARS A 9H45

CARNAVAL SUR 'LE THÈME DU CIRQUE'

R.D.V. À 9H45 Place des Écoles



**ANIMATION
MUSICALE DANS
LES RUES**

**avec le groupe
FADEJOC**



JEUDI 31 MARS A 14H00

**PARTAGE DE LECTURE
Bibliothèque - Entrée libre**



Partage de lectures ouvert à tous.

Autour de l'œuvre d'un auteur : Olivier Adam H.

VENDREDI 1ER AVRIL 21H00

**COMPAGNIE ITALICA
Centre Culturel - Entrée libre**



« C'est ainsi qu'ils chantaient... » se veut un hommage à la technique italienne de chant. En costumes du XVIIIe siècle, la compagnie Italica et son spectacle 'Amore e Lacrima' font voyager le public en Italie : airs d'opéra, airs napolitains, chansons traditionnelles.

AGENDA

SAMEDI 9 et DIMANCHE 10 AVRIL

EXPOSITION

Centre Culturel - Entrée libre

L'association de peintres de Saussan

"IMPULSION",

organise une exposition de printemps.



VENDREDI 6 MAI A 21H00

LECTURE A DEUX VOIX EN MUSIQUE

Centre Culturel - Entrée libre

COMPAGNIA DELL'IMPROVISO DE TOUTES LES RICHESSES

Mêlant avec virtuosité prose et poésie, rêve et réalité, légendes et satire contemporaine, humour et mélancolie, Stefano Benni écrit un roman chatoyant et polyphonique, dans lequel l'automne d'une vie se pare de toutes les couleurs de la palette.

Lecture du texte de Benni par Luca Franceschi accompagné à la guitare par Matia Levrero



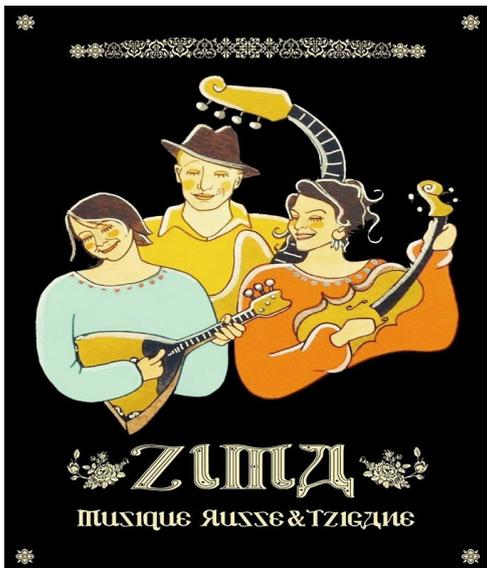
VENDREDI 13 MAI 21H00

CONCERT DE ZIMA

Centre Culturel - Entrée libre

Trio de musique russe-tzigane
Chants, guitares, violon, balalaïka prima et basse.

**Nastassia Jacquet-Apreleff
Tatiana Derevitsky
Etienne Plus-Falduzzi**



AGENDA

SAMEDI 28 MAI

SPECTACLE THÉÂTRE ENFANTS

Centre Culturel - Entrée libre



ORGANISÉ PAR LE FOYER RURAL

SAMEDI 04 & DIMANCHE 05 JUIN

EXPOSITION DESSINS/PEINTURE

Centre Culturel - Entrée libre



ORGANISÉ PAR LE FOYER RURAL

ŒUVRES DES ÉLÈVES DU COURS

DIMANCHE 12 JUIN

SPECTACLE GUITARE

Centre Culturel - Entrée libre

ORGANISÉ PAR LE FOYER RURAL



AGENDA

SAMEDI 18 JUIN 21H00

TOTAL FESTUM

Centre Culturel ou place des écoles si beau temps-
Entrée libre



**À PARTIR DE 19H00 POT DE L'AMITIÉ ET REPAS
'TIRÉ DU SAC'**

**BALETI : CASTANHA É VIN NOVEL
(BUVETTE D'AICI D'ALAI)**

Ils puisent des chansons et des airs à danser dans le répertoire traditionnel occitan. Vielle à roue, accordéon, chants et rythmes se combinent pour offrir un son dans le plus pur esprit du balèti populaire. Castanha é Vinovèl incitent et invitent à la danse le public, toutes générations confondues.

VENDREDI 24 JUIN 21H00

FEU DE LA SAINT-JEAN

DÉPART PLACE DE LA FONTAINE A 21H00

Avec la compagnie 'BÉLUGANE'



Défilé aux lampions dans les rues du village accompagné de fifres, hautbois du Languedoc, cornemuses et percussions méditerranéennes - animation défilé et spectacle de feu avec la compagnie Bélugane : 4 musiciens et 1 circassien (danse/échasses/jongle/spectacle de feu) tous professionnels.



LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

NOS COMMERCES

Notre producteur André PRUNET : **SAUSSAN BIO**
 Les horaires d'ouverture sont variables en fonction
 des saisons et de la production. Pour les connaître
 consulter : <http://saussan-bio.fr>



LA PISE À LUDO
 La pizza qu'il vous faut !
OUVERT TOUS LES SOIRS DE 18H00 A 21H30
 Fermé le mardi - TEL : 07 78 70 39 05



TABAC - PRESSE - ALIMENTATION
 & Petit Tout

Lundi au vendredi de 7h00-13h00 et de 16h00-20h00
 samedi de 7h30-13h00 et de 16h00-20h00
 dimanche de 7h30 à 13h00 - Fermé l'après-midi

isabelle
COIFFURE MIXTE A DOMICILE

Secteur d'Activité
SAUSSAN
 ET VILLAGES AUTOURS

N°SIRET: 514 655 547
 TEL/06.29.45.46.87

Coiffure Mixte
Monique Belmonte

OUVERTURE
 de 8h à 19h
 sauf le Lundi

10 rue de Belbezeth - 344570 SAUSSAN - 04 67 47 91 10

SON MARCHÉ CAMPAGNARD LE DIMANCHE MATIN

Coquillages, fruits et légumes, charcuterie, viande et son fromager.

Ce marché est habituellement ouvert de 7h00 à 13h00. Ces horaires peuvent varier en fonction de la météo et de la saison.

MOULIN DE L'OLIVETTE

6 AV. DU Gal DE GAULLE
 34690 FABREGUES
 06.80.31.07.84
 06.78.55.88.53

Pascale et Cyril SORIA
 Propriétaire récoltant

Emmanuel B
 Coiffure Mixte

Bijoux fantaisies et accessoires
 Spécialisé en coiffures de mariées et de soirées

15 Bis rue du Colombier
 34570 SAUSSAN
 04.67.47.31.04

GCD GILLES CUEILLE DESIGN

CRÉATION CRÉAT
 NET SITE SITE
 OTYPE LOGO TYPE LOGO
 SITE CARTE DE VISITE CA
 AFFICHE AFFICHE AFFICH
 YERFLYER FLYER FLYERFLY
 UETTE PLAQUETTE PLAQ

06 62 04 07 13

info@gilles-cueille.com
 www.gilles-cueille.com
 SAUSSAN

GCD GILLES CUEILLE DESIGN

Envie de Zen
 AYURVÉDIQUE
 PAUSE MASSAGE

L'association : 'Pause Mas-
 sage D'Anne-Marie'

Détail site de Saussan :
<http://www.saussan-herault.fr/actualites-a-la-une/677-association-pause-massage-d-anne-marie.html>

VIE PRATIQUE

MAIRIE

13 rue de la Mairie

34570 SAUSSAN

Accueil: 04-67-47-72-32

Fax: 04-67-47-68-03

Mail: mairie-de-saussan@wanadoo.fr

HORAIRES

lundi , mardi, jeudi et vendredi de
8h30 à 12h00 et de 15h00 à
17h30

Le mercredi matin de 8h30 à 12h00

Le samedi matin de 10h00 à 12h00

Fermé les après-midis du mercredi
et le samedi

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

04-67-47-77-49

ÉCOLE MATERNELLE

04-67-47-78-97

CANTINE : 06-77-17-30-78

LA POSTE

Tel: 04-67-47-99-23

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h00
à 11h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Appelez au préalable pour prendre
rendez-vous à la maison de l'ag-
glomération de Pignan au :
04-67-50-49-51

ACCUEIL LOISIRS ENFANCE

06-72-23-81-63

MAISON DES JEUNES

04-67-50-75-58

BIBLIOTHÈQUE

04-67-47-50-33

C. C. A. S.

Mme Muriel GANGA

Sur rendez-vous au 04.67.47.72.32

Sauf pendant les vacances
scolaires

POLICE MUNICIPALE :

04.99.64.63.65 ou 06.71.58.43.52

NUMÉROS D'URGENCES

Pompiers : 18

S.A.M.U : 15

Gendarmerie de Saint-Jean-de-
Védas : après 19h00

Composer le : 04-67-99-45-70

Police secours : 17

Urgences sociales : 115

Centre antipoison : 04 91 75 25 25

Pharmacie de garde : 3237 (facturé
0,34€/mn)

STOP collecte des bouchons

Nous avons le regret de vous annoncer l'arrêt définitif de la
collecte des bouchons par manque de moyens.

Vous trouverez des points de collecte sur le site de l'associa-
tion '1 bouchon 1 sourire' ou sur le site de l'association 'les
bouchons d'amour'. Merci à tous.

Calendrier Bulletin Municipal

Date de Parution	Date limite de réception des articles
15 Juin	15 Mai
15 Septembre	15 Août
15 Décembre	15 Novembre

Tous les articles ou autre demande sont à envoyer à **(impérativement)** :
lejournaldesaussan@orange.fr

N'hésitez pas à visiter et consulter le site internet de notre commune : www.saussan-herault.fr

COMMÉMORATIONS

DIMANCHE 08 MAI À 11H00

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



**71E ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE
39/45**

**RASSEMBLEMENT À 10H30 DEVANT LA MAIRIE, PUIS DÉPÔT DE
GERBE, AVEC LES ANCIENS COMBATTANTS, ÉLUS, DEVANT LE
MONUMENT AUX MORTS.**

**A L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE UN APÉRITIF SERA SERVI AU CENTRE CULTUREL
OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ.**

DIMANCHE 29 MAI À 11H00

**COMMÉMORATION DU CENTENAIRE
DE LA BATAILLE DE VERDUN**



**RASSEMBLEMENT À 11H00 DEVANT LE
MONUMENT AUX MORTS.**